

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
DE  
SAINT REMY L'HONORE

<p><b>Délibération</b> n°2026-0011</p> <p><b>Date de convocation :</b> 01/04/2026</p> <p><b>Date d'affichage</b> 01/04/2026</p> <p><b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoir : 2 Votants : 15</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT REMY L'HONORE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RATEL, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Patrick RATEL, Corinne BOURDON, Marco GUERRA, Isabelle BRETECHER, Christian PAVESIS, Nicole VACHER, Marie-Charlotte LUTHIER, Gilles SALOMON, Anne LEBEL, Benoit MORIEN, Radia ZOUIOUECHE, Dominique CHARPENTIER, Florent BABIN,</p> <p><i>Formant la majorité des membres en exercice.</i></p> <p><b>Absents excusés et représentés :</b> Jean-François QUARCK, Cédric MEHEUT,</p> <p><b>Absents :</b> 4 conseillers absents (les 21 membres de l'opposition ont démissionné)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Charlotte LUTHIER désignée en vertu des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
---	--

**Objet : Désignation des membres du conseil municipal au sein des syndicats intercommunaux**

**Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants relatifs aux syndicats intercommunaux ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 relatif aux modalités de vote du conseil municipal ;
- les statuts des syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère ;
- la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de ces organismes ;

**Considérant :**

- que la commune est membre de plusieurs syndicats intercommunaux chargés de missions d'intérêt public ;
- qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein de ces syndicats, conformément aux statuts de chacun d'eux ;
- qu'il convient de procéder à ces désignations afin d'assurer la représentation de la commune et la continuité du fonctionnement des instances intercommunales ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention(s)**

**DÉCIDE :**

**Article 1 – Désignation des représentants**

Sont désignés pour représenter la commune au sein de chaque syndicat les membres titulaires et suppléants suivants :



Syndicat	Mission	Titulaire(s)	Suppléant(s)
SEY	Syndicat d'Énergie des Yvelines	Patrick RATEL	Marco GUERRA
SIDOMPE	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie	Gilles SALOMON	Christian PAVESIS
SIARNC	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Chateau	Florent BABIN ; Gilles SALOMON	Marie-Charlotte LUTHIER ; Anne LABEL
SIRYAE	Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau	Florent BABIN	Isabelle BRETÉCHER
SIAMS	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure	Patrick RATEL ; Christian PAVESIS	
SILY	Syndicat Interrégional du lycée de la Queue Lez Yvelines	Radhia ZOUIOUECHE	Marie-Charlotte LUTHIER
PNR	Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Nicole VACHER	Marco GUERRA
Au Fil des Pages	Réseau de médiathèques et points lecture	Radhia ZOUIOUECHE	Corinne BOURDON

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 avril 2026

Patrick RATEL,  
Le Maire

